



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-81

Objet : Travaux de réalisation du réseau de chaleur – Mise en place d’une Interdiction de stationner sur la partie basse du parking de la maison de santé.

La Maire de NANT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la route ;

Vu la nécessité d’assurer la sécurité des usagers lors de travaux sur plusieurs voies communales ;

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place d’une interdiction de stationner sur la partie basse du parking de la maison de santé ;

ARRÊTE :

Article 1 – Objet

Le réseau de chaleur aux abords de la maison de santé nécessite la réalisation de travaux.

Ces interventions nécessitent la mise en place d’une interdiction de stationner sur la partie basse du parking de la maison de santé

Article 2 – Période d’application

Les travaux se dérouleront : à compter du 21 septembre 2026.

Article 3 – Nature des travaux

Travaux de terrassement pour enfouissement de réseau

Article 4 – Signalisation

La signalisation temporaire réglementaire sera installée, entretenue et retirée par l’entreprise Sévigné, conformément aux prescriptions en vigueur.

Article 5 – Sécurité

L’entreprise intervenante devra : Assurer la sécurité du chantier et des usagers, maintenir la signalisation en bon état, remettre les voies en parfait état de propreté à l’issue des travaux.

Article 6 – Exécution

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,

La société Sévigné

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l’exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 15 septembre 2026



La Maire,
Magali Coulet